



# BACCALAURÉAT 2016

Dossier de presse



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



# ÉDITO



© Philippe Devernay - MENESR

« Le baccalauréat est le certificat que donne l'État et qui atteste à tous que le jeune Untel ne sait absolument rien faire. » Cette phrase de Paul Valéry, lui-même titulaire d'un baccalauréat, nous rappelle que les critiques qui, chaque année, reviennent au sujet du bac sont aussi anciennes que le bac lui-même. Le temps, dans ce domaine, ne fait rien à l'affaire. Ni le nombre des candidats. Ainsi, en 1947, à une époque où seulement 3 % d'une classe d'âge l'obtenait, on trouvait déjà formulée la critique suivante : « Tout serait simple si le bachot remplissait encore sa fonction. Mais, submergé sous le nombre des candidats qui s'est accru prodigieusement, le baccalauréat a vu son niveau baisser d'une façon constante [...] »<sup>1</sup>.

Année après année, siècle après siècle, au mois de juin revient le baccalauréat. En dépit des attaques répétées et du dénigrement systématique dans lequel certains se complaisent.

Quoi que l'on en dise et quoi que l'on en pense, le baccalauréat est un diplôme exigeant. Il fait partie de ces expériences qui unissent, par-delà les générations. Il vient évaluer et valider les connaissances et les compétences acquises par l'élève au terme de sa scolarité. Il lui ouvre, une fois obtenu, les portes de l'enseignement supérieur. Le baccalauréat est un repère et un pilier de notre système scolaire.

Chaque année, le bac évolue. Dans ses modalités d'organisation comme dans la prise en compte des évolutions permises par le développement des nouvelles technologies, ou par la diversification des voies d'accès qui tient compte de la diversité des vocations et des parcours de nos élèves. Ce fut le cas avec la création par François Mitterrand du bac professionnel, dont nous célébrons les 30 ans. Cet anniversaire a été l'occasion, tout au long de l'année, de mettre en valeur cette filière dans laquelle s'engagent, à chaque rentrée, 700 000 élèves. Surtout, j'ai souhaité profiter de ces 30 ans pour renforcer l'attractivité du bac professionnel grâce à de nouvelles mesures : organisation de jumelages entre collèges et lycées professionnels, ouverture d'un nouveau droit pour les élèves de seconde professionnelle de se réorienter jusqu'aux vacances d'automne, ou encore labellisation de nouveaux Campus des métiers et des qualifications.

À quelques jours du début des épreuves écrites, je tiens donc à dire, à tous les lycéens qui révisent actuellement cet examen, à quel point il est important, et à quel point ils ont raison de s'investir pleinement pour le réussir. Cela est d'autant plus vrai que, depuis l'an dernier, les 10 % de meilleurs bacheliers de chaque lycée se voient proposer le droit d'intégrer une filière sélective de l'enseignement supérieur.

Je souhaite également remercier tous ceux qui, correcteurs, examinateurs, surveillants, personnels des centres d'examen, rendent possibles cet examen, en France et à l'Étranger.

C'est grâce à vous que, depuis sa création en 1808, le baccalauréat continue d'exister, année après année. Et n'en déplaise à Paul Valéry, je lui souhaite encore de belles et longues années pour les décennies qui viennent. Car le baccalauréat demeure un moment important dans la vie d'un élève et un diplôme essentiel au sein de notre système scolaire et de notre société tout entière.

Excellent baccalauréat 2016 à toutes et à tous !

**Najat Vallaud-Belkacem**

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<sup>1</sup> Gilbert Gadoffre, article paru dans Le Monde, mai 1947.

# SOMMAIRE

<b>L'ESSENTIEL</b> .....	<b>5</b>
Les chiffres-clés .....	6
Les 30 ans du baccalauréat professionnel .....	8
Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap .....	10
Le baccalauréat à l'heure du numérique .....	11
Les actions de prévention des fraudes .....	13
La dimension internationale du baccalauréat .....	17
Le choix des options .....	18
Les sujets d'épreuves .....	21
Le baccalauréat, et après ? .....	23
<b>LES EFFECTIFS</b> .....	<b>25</b>
Effectifs académiques (nombre de candidats) .....	26
Candidats aux épreuves anticipées .....	27
Séries générales .....	28
Séries technologiques .....	29
Séries professionnelles .....	30
<b>LE CALENDRIER DES ÉPREUVES</b> .....	<b>33</b>
Séries générales et technologiques .....	35
Épreuves anticipées en première .....	36
Épreuves écrites du baccalauréat général .....	37
Épreuves écrites du baccalauréat technologique .....	38
Épreuves écrites du baccalauréat professionnel .....	40
<b>CONSEILS AUX CANDIDATS</b> .....	<b>41</b>
<b>LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT</b> .....	<b>43</b>

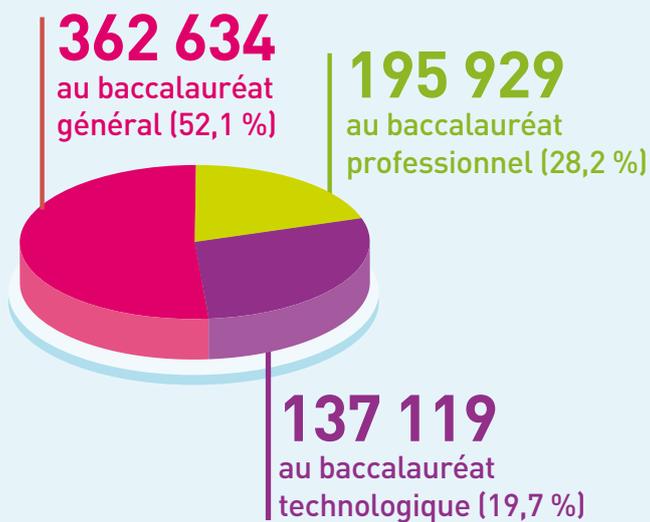


**L'ESSENTIEL**

# LES CHIFFRES-CLÉS

## CANDIDATS

**695 682** candidats



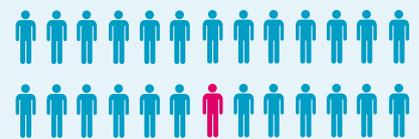
Effectifs globaux  
en hausse de 1,59 %  
par rapport à 2015



Le candidat  
le plus jeune  
**14 ans**



Le candidat  
le plus âgé  
**82 ans**



**19 707**

candidats individuels,  
soit 2,8 % de l'effectif global

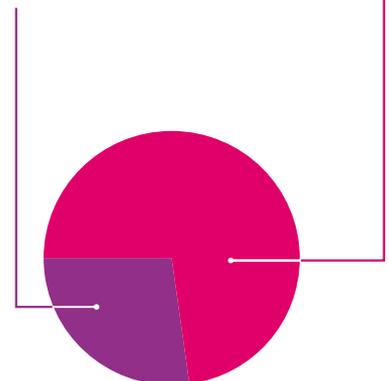
**503 732**

candidats inscrits  
aux épreuves anticipées  
(+2,9 % par rapport  
à 2015)



• **368 708**  
en séries générales

• **135 024**  
en séries technologiques



## CENTRES D'EXAMEN

**4 591**

centres  
d'examen  
en France

**85** pays  
étrangers  
organiseurs

## SUJETS

**2 900**

sujets  
élaborés



## LANGUES

**22** langues vivantes  
étrangères pour les  
épreuves obligatoires  
et facultatives

**24** autres langues  
pour les épreuves  
facultatives uniquement

**12** langues régionales

Langue des signes française  
pour l'épreuve facultative  
uniquement

## CORRECTION

environ **4 millions**  
de copies à corriger



**170 000**

correcteurs  
et examinateurs



## INDEMNISATION

correction : **5 €** par copie

interrogation orale : **9,60 €** par heure

## COÛT DE LA SESSION 2015



par candidat  
présent  
(81,40 € en 2014)

Ces coûts recouvrent :

- l'indemnisation des frais de déplacement des intervenants (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas...);
- la rémunération des intervenants (indemnités des jurys, vacations, indemnités de chef de centre, surveillance...);
- les frais d'organisation (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport...).

# LES 30 ANS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Créé en 1985 sous la présidence de François Mitterrand, le baccalauréat professionnel est devenu en trente ans le premier diplôme de formation professionnelle initiale préparé en alternance (école-entreprise) sous statut scolaire.

L'enseignement professionnel forme les jeunes au plus près des réalités du monde professionnel des secteurs industriel et tertiaire et contribue à pourvoir notre pays en métiers dont il a besoin. Chaque année, près de 700 000 élèves du CAP au bac pro sont scolarisés dans l'un des 1 600 lycées professionnels pour se préparer à exercer dans le monde professionnel.

## LES « MEILLEURS BACHELIERS » PROFESSIONNELS

---

Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves de chaque lycée se voient proposer des places en filières sélectives publiques.

484 bacheliers de la voie professionnelle ont profité l'an dernier du dispositif des « 10% meilleurs bacheliers » leur permettant d'accéder à une formation sélective publique de l'enseignement supérieur. Ils se sont principalement orientés vers des BTS et des DUT.

## LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET LE NUMÉRIQUE

---

Les révolutions numériques successives, liées à la diffusion de l'informatique, l'émergence d'Internet, la construction de réseaux à haut-débit et, aujourd'hui, le développement extrêmement rapide des technologies mobiles connectées touchent la quasi-totalité des secteurs d'activités professionnelles.

En conséquence, l'ensemble des diplômes professionnels, dont les baccalauréats professionnels, intègrent désormais des compétences liées à l'utilisation du numérique et de l'outil informatique, soit pour assister la fabrication des produits ou la réalisation de services, soit pour assurer la gestion et le suivi des activités.

Ainsi, les baccalauréats professionnels, dont les référentiels sont régulièrement actualisés en concertation avec les milieux professionnels, permettent aux jeunes qui se présentent aux examens d'être préparés aux usages les plus récents du numérique.

## L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE MOBILITÉ TRANSNATIONALE

---

Cette épreuve, créée à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel, vise à valider les acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange.

Près de 4 000 candidats se sont présentés à la première session en 2015. Pour la session 2016, 5 777 candidats<sup>1</sup> se sont inscrits, témoignant de l'intérêt pour cette épreuve facultative nouvelle.

Une partie de l'épreuve est évaluée dans le pays d'accueil, en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle. Une seconde partie est évaluée à l'oral dans l'établissement d'origine. Le référentiel des compétences professionnelles et générales, ainsi que l'épreuve attachée, sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

---

<sup>1</sup> Cet effectif concerne toutes les académies métropolitaines, les Antilles, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

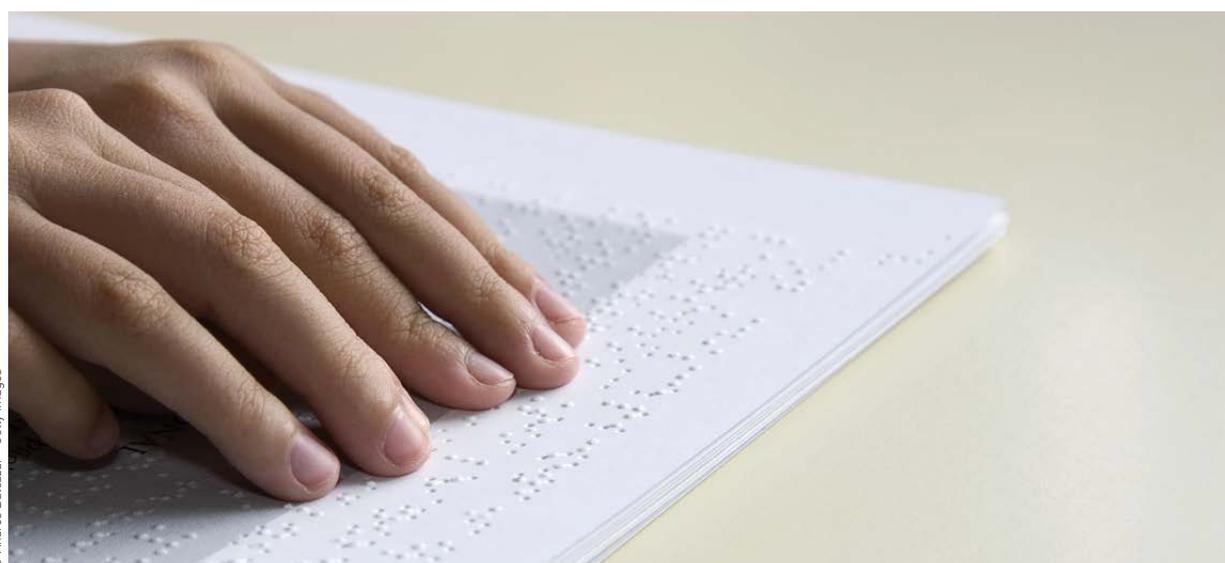
## DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour la session 2016, plus de 32 709 candidats sont concernés par des aménagements d'épreuves qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuve majoré ;
- une répartition des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur). Les autorités académiques ont par ailleurs la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.



# LE BACCALAURÉAT À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

## DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

---

Certains candidats peuvent désormais passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences. Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique : géographiquement éloignés des centres d'examen, handicapés, hospitalisés, incarcérés, et dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au centre d'examen. Ces candidats sont avertis par le recteur de leur académie, qui est le garant du principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examineur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve. Par ailleurs, des réunions de jurys peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

## LA DÉMATÉRIALISATION DU LIVRET SCOLAIRE

---

Entreprise en série ST2S en 2015 dans quatre académies (Besançon, Rennes, Reims et Toulouse), l'expérimentation de la nouvelle application « Livret scolaire du lycée (LSL) » s'étend cette année pour permettre les délibérations de jurys dématérialisées et anonymes.

L'extension de ce dispositif va être progressive jusqu'en 2020 avec la généralisation dans les séries technologiques et générales et le déploiement dans la voie professionnelle à partir de 2017. Parallèlement, la connexion avec le portail admission post-bac (APB) sera réalisée d'ici 2017.

## LA CORRECTION DES COPIES DES CENTRES À L'ÉTRANGER DÉMATÉRIALISÉE

---

Dans les centres de baccalauréat à l'étranger, une procédure de dématérialisation des copies a été progressivement mise en œuvre depuis la session 2011 par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en liaison avec les services académiques. Ce dispositif permet aux correcteurs de corriger les copies directement sur un ordinateur. Il en ressort un déroulement des épreuves écrites mieux sécurisé, des coûts inhérents aux frais de déplacement des correcteurs maîtrisés et une meilleure optimisation du traitement des informations (remontée automatique des notes, accès aux moyennes en temps réel, etc.).

À la session 2015, la procédure de dématérialisation des copies concernait 73 % des corrections des copies des centres à l'étranger. À la session 2016, la dématérialisation des copies atteindra plus de 99 % des corrections : tous les centres d'examen à l'étranger à l'exception de celui de Pondichéry (89 candidats inscrits) vont mettre en place la dématérialisation. Ce dispositif concernera 36 514 candidats inscrits dans les établissements de l'étranger, 17 323 élèves de classe de terminale et 19 191 élèves de classe de première.

## **LES NOUVEAUTÉS DE L'OPTION INTERNATIONALE AU BACCALAURÉAT**

---

À l'instar des copies des centres de baccalauréat à l'étranger et à compter de la session 2016, les copies des épreuves spécifiques de l'option internationale du baccalauréat sections américaine et britannique en France entrent dans le processus de dématérialisation des corrections. Les copies seront numérisées par les services académiques et mises à disposition des correcteurs pour une correction en ligne. Ce dispositif concerne 865 candidats pour la section américaine et 1 255 candidats pour la section britannique. 120 correcteurs de ces sections internationales en France et à l'étranger sont mobilisés pour cette correction.

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES FRAUDES

## DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

---

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. En 2015, celle-ci a représenté près de 32 % des fraudes détectées lors des épreuves du baccalauréat.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue lors de la première épreuve écrite de la session (voir page 17).

Constituent une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat. Les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

## ÊTRE RÉACTIF EN CAS D'INCIDENT : LA PROCÉDURE DE VEILLE ET D'ALERTE

---

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible entre les centres d'examen, les services académiques concernés et le ministère.

Ainsi, une cellule de veille et d'alerte nationale mobilise la direction générale de l'enseignement scolaire et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale concernés pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

## **INSTRUCTION D'UNE SUSPICION DE FRAUDE**

---

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits.

Sur la base des faits constatés, le chef de centre adresse un procès-verbal de suspicion de fraude au recteur afin que ce dernier puisse saisir la commission académique de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un enseignant-chercheur, président de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommés par le recteur, dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique. Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Le candidat peut contester la décision de cette commission devant le juge administratif territorialement compétent.

## **SANCTIONS ENCOURUES**

---

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives et/ou
- pénales

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujet et la substitution de personne.

### **SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

Les sanctions encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du Code de l'éducation) :

- 1° le blâme ;
- 2° la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- 3° l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- 4° l'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

### **SANCTIONS PÉNALES**

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du Code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à «un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9000 euros ou à l'une de ces peines seulement». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

### **FRAUDES ET SANCTIONS À LA SESSION 2015**

---

Concernant la fraude à la session 2015 du baccalauréat, plusieurs éléments sont à souligner :

- le renforcement des mesures préventives et dissuasives engagé depuis 4 ans a conduit à une augmentation du nombre de suspicions de fraudes entre 2014 et 2015 (694 en 2014 et 860 en 2015, soit 24 % supplémentaires) et a une augmentation du nombre de sanctions (386 en 2014 et 464 en 2015) ;
- concernant le type de sanctions, les interdictions assorties de sursis connaissent une hausse de 27 % ; le nombre de blâmes augmente de 35 %.

### **CAS DE FRAUDES**

On relève cinq grands groupes de fraudes :

- utilisation de nouvelles technologies (téléphones portables, lecteur mp3, etc.) : 31,74 % des cas (stable par rapport à 2014 : 31,87 %) ;
- antisèches : 23,26 % des cas (en baisse par rapport à 2014 : 27,57 %) ;
- falsification de dossiers d'épreuves pratiques (notamment plagiat) : 19,77 % des cas (en hausse par rapport à 2014 : 11,26 %) ;
- falsification de copies (plagiat de documents tel que copie du manuel, copie du cours ou Internet) : 8,14 % (en hausse par rapport à 2014 : 6,6 %) ;
- communication entre candidats : 6,63 % des cas (en baisse par rapport à 2014 : 5,44 %).

### **SANCTIONS PRONONCÉES**

Pour la session 2015, sur 860 suspicions de fraude, 464 sanctions ont été prononcées (contre 386 en 2014) :

- le blâme représente 33,84 % des sanctions ;
- 63,79 % des sanctions relèvent de l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat, pour une durée de 1 ou 2 ans (avec sursis : 52,8 %, sans sursis : 10,79 %) ;
- 2,37 % de privation de mentions.

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

### Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n° 2011-072 du 3 mai 2011, n° 2002-063 du 20 mars 2002 et n° 2012-059 du 3 avril 2012)

- 1/ Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/ Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/ Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/ L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées, et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans les sacs, porte-documents ou cartables.
- 5/ Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/ Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/ En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/ Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/ Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'entête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'entête.

### Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/ Le blâme.
- 2/ La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/ L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/ L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/ Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/ Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



# LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

## 85 PAYS ORGANISATEURS

---

À l'étranger, les baccalauréats général et technologique sont organisés dans 85 pays, pour un total de 17367 candidats aux épreuves terminales.

Les épreuves se déroulent dans 141 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les candidats se répartissent de la manière suivante :

- 40 % sont de nationalité française ;
- 50 % sont de la nationalité du pays d'accueil ;
- 10 % sont d'une autre nationalité.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre, selon les pays :

- Pondichéry : du 18 au 26 avril 2016 ;
- Liban : du 27 mai au 3 juin 2016 ;
- Amérique du Nord : du 26 mai au 9 juin 2016 ;
- pays étrangers du groupe 1 (pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar et Île Maurice) : du 6 au 10 juin 2016 ;
- Asie : du 20 au 24 juin 2016 ;
- Amérique du Sud : du 24 au 30 novembre 2016.

## UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

---

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (3128 candidats) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (environ 40000 candidats) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1495, 899 et 600 candidats) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

# LE CHOIX DES OPTIONS

## ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

---

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'agriculture).

## OPTIONS FACULTATIVES (HORS LANGUES VIVANTES)

---

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- deux options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), pour les séries générales ;
- six enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

## LANGUES VIVANTES

---

### SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

58 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- 22 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- 24 autres langues au titre des épreuves facultatives uniquement : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, coréen, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- 12 langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, wallisien-et-futunien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- langue des signes française (LSF) au titre des épreuves facultatives.

**Les modalités d'évaluation des langues vivantes, obligatoires ou facultatives, ont été renouvelées** : c'est désormais une épreuve orale qui prend appui sur le contexte professionnel de la spécialité concernée.

- Langue vivante 1 obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- langue vivante 2 obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langues d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien ;
- épreuve facultative orale : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

### **SÉRIES PROFESSIONNELLES**

Les candidats à l'examen du baccalauréat professionnel peuvent choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Ces choix sont les suivants :

- Épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et sa capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

- Épreuve facultative de mobilité transnationale

Cette épreuve, créée à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel, vise à valider les acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange.

Près de 4 000 candidats se sont présentés à la première session en 2015.

Une partie de l'épreuve est évaluée dans le pays d'accueil, en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle. Une seconde partie est évaluée à l'oral dans l'établissement d'origine. Le référentiel des compétences professionnelles et générales, ainsi que l'épreuve attachée, sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

- Épreuve facultative d'éducation physique et sportive (EPS)

Cette épreuve est définie dans l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel : elle est mise en œuvre à compter de la session d'examen 2016. Elle consiste en une prestation physique et un entretien. Le choix de la discipline support de l'épreuve est réalisé à partir d'une liste nationale pouvant être complétée au plan académique, principe s'applique également pour les baccalauréats général et technologique.

# LES SUJETS D'ÉPREUVES

## GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES SUJETS

---

La confection et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets au plus près possible, dans le temps des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité au chef d'établissement et son adjoint ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

## 2 900 SUJETS PRINCIPAUX ET DE SECOURS

---

Lors de chaque session, environ 2 900 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Dom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session de baccalauréat. Ils sont conçus de la même façon que les autres.

Ainsi, en philosophie par exemple, 80 sujets sont élaborés chaque année pour les différentes filières.

## L'ÉLABORATION DES SUJETS : UN PROCESSUS D'UNE ANNÉE



# LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

## ADMISSION POST-BAC : LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2016

Le dispositif APB permet aux futurs bacheliers d'exprimer leurs vœux pour une entrée dans l'enseignement supérieur. Il propose plus de 12000 formations.

Le 8 décembre 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, avaient annoncé une série de mesures visant à renforcer l'information des jeunes pour leur permettre de mieux préparer leur orientation.

### FAVORISER DES CHOIX DE FILIÈRES PAR LA CRÉATION DE « VŒUX GROUPÉS » SUR UNE FILIÈRE DONNÉE D'UN TERRITOIRE

Il existe de nombreux cas où un étudiant ne réalise pas son vœu 1 au sein d'un établissement donné mais où il pourrait obtenir une filière identique ou compatible au sein de la même académie. Mais il ne candidate pas toujours. C'est également vrai pour les antennes d'une même université. Pour répondre à cette problématique, un dispositif de « candidatures groupées » a été expérimenté cette année sur les filières en tension (droit, Pacès, psychologie et Staps).

Le candidat choisit en priorité une filière et le système APB lui propose alors de classer l'ensemble des mentions de licences associées à cette filière sur un périmètre qui est prioritairement l'académie (l'Île-de-France est considérée comme une académie). L'ensemble de ces licences est alors considéré comme un vœu unique.

### PLUS D'INFORMATIONS SUR APB POUR MIEUX CHOISIR SON ORIENTATION

Pour permettre aux futurs bacheliers d'effectuer leur choix d'orientation en disposant d'éléments objectifs en lien avec leur propre parcours, APB donne, depuis cette session, plus facilement accès à des données du type : taux de réussite selon les profils d'entrée (type de bac, etc.), poursuites d'études, formations en apprentissage, insertion professionnelle, salaires. Ces informations sont désormais fournies aux lycéens lors de l'expression de leurs choix.

### EN FINIR AVEC L'ORIENTATION PAR DÉFAUT

Depuis cette session, afin de permettre aux candidats de disposer d'une proposition d'admission à une formation du supérieur le plus tôt possible et conforme à l'un de leurs vœux, les lycéens préparant le baccalauréat général (ES, L ou S) doivent au moment de la phase de formulation des vœux, émettre au moins un vœu sur une filière dite « libre » (donc non sélective et sans capacité d'accueil).

### POINT D'ÉTAPE DE LA SESSION 2016 D'APB

Dès le premier tour, 575346 candidats au baccalauréat ont eu une proposition sur APB, soit un meilleur résultat que l'année passée. Dans le détail, les améliorations apportées à APB ont permis d'apporter une proposition à 96,7% des élèves de terminale générale (contre 94,2% en 2015). Par ailleurs, 81,4% des élèves en terminale technologique et 56,5% des élèves en terminale professionnelle ont eu une proposition dès le premier tour.

Dès le premier tour de la procédure APB, 48,1% des vœux 1 sont validés contre 47,4% en 2015 alors que le nombre de candidats a augmenté. Les vœux 1 de licence par des candidats de l'académie qui n'ont pas été satisfaits dans cette première phase est seulement de 4,4% (61% d'entre eux sont des vœux sur la licence Staps).

Fait notable, en droit, psychologie et Pacès, le nombre de propositions d'admission a dépassé le nombre de vœux 1. En Staps, 73,3 % des vœux 1 ont été satisfaits.

Enfin, le nombre de filières sous tension (mention pour laquelle la capacité d'accueil est inférieure au nombre de vœux 1 des candidats de l'académie pour cette mention) baisse considérablement : 78 mentions contre 189 l'an passé (-60 % en un an).

### DES PLACES RÉSERVÉES POUR LES MEILLEURS BACHELIERS

---

En 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a généralisé le dispositif « meilleurs bacheliers », qui permet aux 10 % des meilleurs bacheliers par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologique, professionnelle) de bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur :

- classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE),
  - sections de technicien supérieur (STS),
  - instituts universitaires de technologie (IUT),
  - instituts d'études politiques (IEP) non parisiens,
  - écoles d'ingénieurs publiques qui recrutent après le baccalauréat, comme le réseau des Instituts nationaux de sciences appliquées (Insa), écoles d'ingénieurs polytechniques des universités, etc.
- Participent également au dispositif trois écoles privées : EM Normandie, ESC Troyes et l'EDHEC.

L'objectif de ce dispositif est de récompenser le mérite partout sur le territoire et de lutter contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation.

Pour 2015, la population de bacheliers éligibles au dispositif s'élevait à plus de 15 000 jeunes.

Au 10 juillet 2015 (date limite de réponse à la proposition de participation au dispositif) : près de 6000 jeunes avaient déclaré souhaiter participer au dispositif.

Finalement, 1800 jeunes avaient accepté une proposition dans une filière sélective dans le cadre du dispositif « meilleurs bacheliers ». Ils étaient 223 en 2014, année d'expérimentation.

### RENFORCEMENT ET VALORISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

---

Un pourcentage minimal de bacheliers technologiques accueillis dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et un pourcentage minimal de bacheliers professionnels accueillis dans les sections de techniciens supérieurs (STS) sont fixés dans chaque académie. Cette démarche sera accompagnée par la création de 2000 places supplémentaires de STS par an pendant 5 ans. L'objectif est que, à terme, l'admission en STS devienne de droit pour tous les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui le souhaitent et qui disposent d'un niveau de maîtrise attesté par l'équipe pédagogique de terminale.



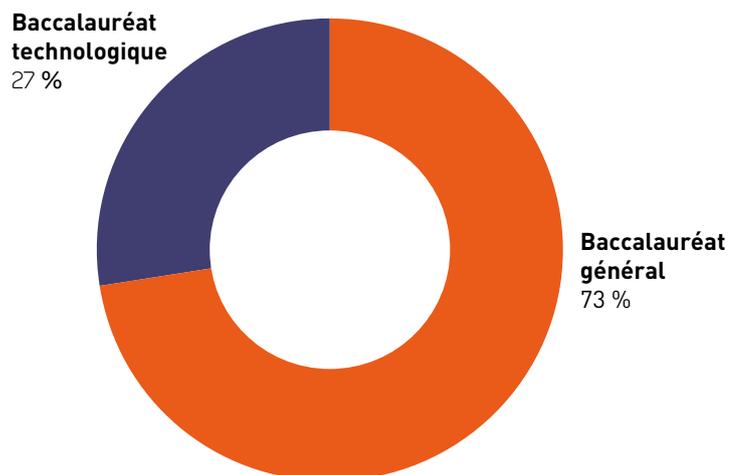
# LES EFFECTIFS

# EFFECTIFS ACADÉMIQUES (NOMBRE DE CANDIDATS)

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	16 175	6 280	9 036	31 491
Amiens	9 500	4 244	6 652	20 396
Besançon	5 964	2 044	3 416	11 424
Bordeaux	16 614	6 091	9 190	31 895
Caen	7 743	2 671	4 234	14 688
Clermont-Ferrand	6 160	2 145	3 517	11 822
Corse	1 364	546	640	2 550
Dijon	8 380	2 896	4 284	15 560
Grenoble	18 815	6 601	8 911	34 327
Lille	21 286	8 890	14 670	44 846
Limoges	3 281	1 184	1 939	6 404
Lyon	17 836	6 997	8 760	33 593
Montpellier	14 188	5 584	7 730	27 502
Nancy-Metz	11 935	5 120	7 828	24 883
Nantes	19 671	6 707	10 432	36 810
Nice	11 686	4 075	5 540	21 301
Orléans-Tours	12 983	4 960	6 852	24 795
Poitiers	8 670	3 107	4 536	16 313
Reims	6 526	2 419	4 351	13 296
Rennes	18 219	6 904	8 916	34 039
Rouen	10 122	3 976	6 122	20 220
Strasbourg	9 951	3 764	5 467	19 182
Toulouse	15 344	5 812	8 228	29 384
Paris, Créteil, Versailles	77 923	26 984	34 911	139 818
<b>Total métropole</b>	<b>350 336</b>	<b>130 001</b>	<b>186 162</b>	<b>666 499</b>
Guadeloupe	2 648	1 196	2 095	5 939
Guyane	1 156	719	1 273	3 148
La Réunion	5 053	2 837	3 716	11 606
Martinique	1 945	1 087	1 646	4 678
Mayotte	1 496	1 279	1 037	3 812
<b>Total Dom</b>	<b>12 298</b>	<b>7 118</b>	<b>9 767</b>	<b>29 183</b>
<b>Total métropole et Dom</b>	<b>362 634</b>	<b>137 119</b>	<b>195 929</b>	<b>695 682</b>
Rappel inscrits 2015	352 400	135 764	196 570	684 734
Évolution 2015-2016	2,9 %	1 %	-0,3 %	1,5 %
Répartition	52 %	20 %	28 %	100 %

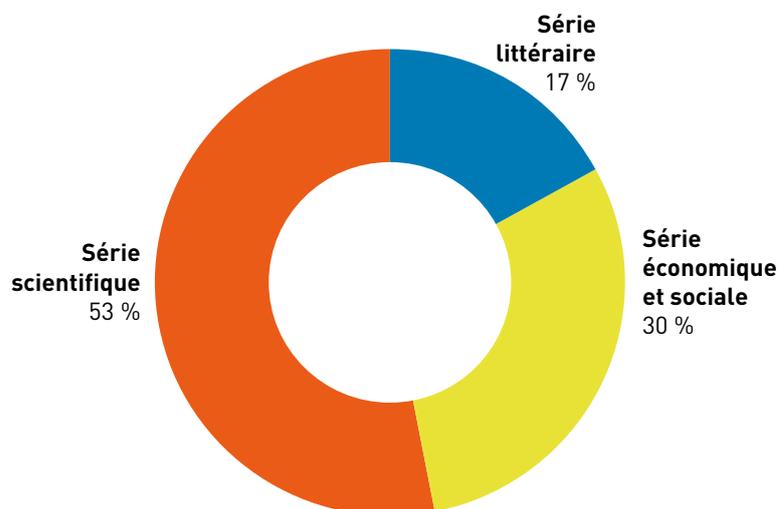
# CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
<b>Métropole</b>	<b>356 349</b>	<b>128 109</b>	<b>484 458</b>
<b>Dom</b>	<b>12 359</b>	<b>6 915</b>	<b>19 274</b>
<b>Total métropole et Dom</b>	<b>368 708</b>	<b>135 024</b>	<b>503 732</b>
Rappel inscrits 2014	356 374	133 158	489 532
Évolution 2014-2015	3,46 %	1,40 %	2,90 %
Répartition	73 %	27 %	100 %



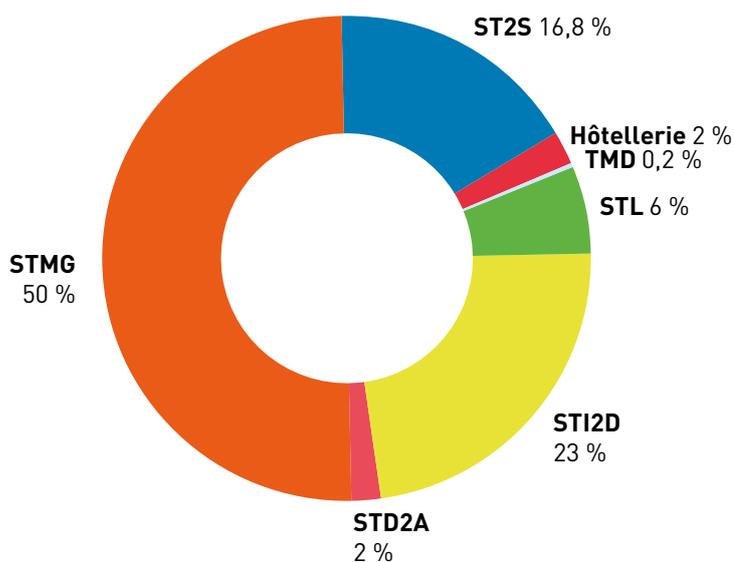
# SÉRIES GÉNÉRALES

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
<b>Métropole</b>	<b>59 850</b>	<b>105 466</b>	<b>185 020</b>	<b>350 336</b>
<b>Dom</b>	<b>2 783</b>	<b>3 801</b>	<b>5 714</b>	<b>12 298</b>
<b>Total métropole et Dom</b>	<b>62 633</b>	<b>109 267</b>	<b>190 734</b>	<b>362 634</b>
Rappel inscrits 2015	59 578	108 964	183 858	352 400
Évolution 2015-2016	5,1%	0,3%	3,7%	2,9%
Répartition	17%	30%	53%	100%



# SÉRIES TECHNOLOGIQUES

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
<b>Métropole</b>	<b>7 941</b>	<b>30 051</b>	<b>2 948</b>	<b>64 225</b>	<b>21 995</b>	<b>2 537</b>	<b>304</b>	<b>130 001</b>
<b>Dom</b>	<b>292</b>	<b>1 295</b>	<b>74</b>	<b>4 325</b>	<b>1 052</b>	<b>78</b>	<b>2</b>	<b>7 118</b>
<b>Total métropole et Dom</b>	<b>8 233</b>	<b>31 346</b>	<b>3 022</b>	<b>68 550</b>	<b>23 047</b>	<b>2 615</b>	<b>306</b>	<b>137 119</b>
Rappel inscrits 2015	7 779	28 046	2 822	71 584	26 940	2 763	281	140 215
Évolution 2015-2016	5,84%	11,77%	7,09%	-4,24%	-14,45%	-5,36%	8,90%	-2,21%
Répartition	6,0%	23%	2%	50,0%	16,8%	2%	0,2%	100%



# SÉRIES PROFESSIONNELLES

## 85 SPÉCIALITÉS

Accompagnement, soins et services à la personne - option A : à domicile	3 370
Accompagnement, soins et services à la personne - option B : en structure	16 294
Accueil - relation clients et usagers	8 472
Aéronautique - option avionique	149
Aéronautique - option systèmes	618
Aéronautique - option structure	299
Agencement de l'espace architectural	264
Aménagement et finition du bâtiment	1 057
Artisanat et métiers d'art - option art de la pierre	49
Artisanat et métiers d'art - option communication visuelle plurimédia	1 635
Artisanat et métiers d'art - option ébéniste	194
Artisanat et métiers d'art - option marchandisage visuel	313
Artisanat et métiers d'art - option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	129
Artisanat et métiers d'art - option A : verrerie scientifique et technique	11
Artisanat et métiers d'art - option tapissier d'ameublement	247
Aviation générale	12
Bio-industries de transformation	599
Boucher charcutier traiteur	129
Boulangier-pâtissier	1 333
Commerce	25 927
Commercialisation et services en restauration	4 355
Conducteur transporteur routier marchandises	1 200
Construction des carrosseries	149
Cuisine	4 737
Électrotechnique énergie équipements communicants	16 457
Environnement nucléaire	126
Esthétique cosmétique parfumerie	3 411
Étude et définition de produits industriels	720
Façonnage de produits imprimés, routages	28
Fonderie	46
Gestion - administration	28 007
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	54
Hygiène propreté stérilisation	851
Intervention sur le patrimoine bâti	175
Logistique	2 956
Maintenance des équipements industriels	6 930
Maintenance des matériels - option A : agricoles	850
Maintenance des matériels - option B : travaux publics et manutention	632
Maintenance des matériels - option C : parcs et jardins	339
Maintenance de véhicules automobiles - option voitures particulières	7 033
Maintenance de véhicules automobiles - option véhicules industriels	1 079
Maintenance de véhicules automobiles - option motocycles	733
Maintenance nautique	477
Menuiserie aluminium verre	408
Métiers de la mode - vêtements	2 911

Métiers du cuir - option chaussures	12
Métiers du cuir - option maroquinerie	227
Métiers du pressing et de la blanchisserie	39
Microtechniques	666
Optique lunetterie	665
Ouvrages du bâtiment : métallerie	588
Perruquier posticheur	42
Photographie	495
Pilotage de ligne de production	701
Plastiques et composites	466
Poissonnier écailler traiteur	43
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons	771
Production graphique	772
Production imprimée	408
Productique mécanique - option décolletage	33
Prothèse dentaire	556
Réparation de carrosserie	1 619
Sécurité - prévention	1 245
Services de proximité et vie locale	2 673
Systèmes électroniques numériques	8 150
Technicien constructeur bois	883
Technicien d'usinage	3 041
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	408
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 813
Technicien de scierie	29
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	1 295
Technicien d'études du bâtiment - option A : étude et économie	1 599
Technicien d'études du bâtiment - option B : assistant en architecture	1 251
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	1 373
Technicien en chaudronnerie industrielle	3 070
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	2 371
Technicien géomètre-topographe	532
Technicien menuisier-agenceur	2 538
Technicien modelleur	105
Technicien outilleur	307
Traitement de surface	18
Transports	962
Transport fluvial	21
Travaux publics	1204
Vente prospection - négociation - suivi de clientèle	7 173
<b>Total candidats 2016</b>	<b>195 929</b>
<b>Part du secteur tertiaire</b>	<b>45,53 %</b>
<b>Part du secteur industriel</b>	<b>54,47 %</b>
<b>Rappel total candidats 2015</b>	<b>196 570</b>

A stylized illustration of a man with a dark complexion and short black hair, wearing a dark purple long-sleeved shirt. He has a slight smile and three short white lines above his head, indicating a bright idea or inspiration. He is positioned behind the text, with his hands resting on the top edge of the letters.

# LE CALENDRIER DES ÉPREUVES

## **LE CALENDRIER POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES, DU MERCREDI AU MERCREDI**

---

Pour la seconde année, les épreuves du baccalauréat se déroulent sur deux semaines, du mercredi au mercredi.

- Les avantages pour les candidats sont de plusieurs ordres : la « reconquête du mois de juin », la création d'une respiration au milieu de la semaine des épreuves écrites, une plus grande égalité des candidats avec l'alignement des épreuves entre les différentes séries, une meilleure organisation des épreuves avec les matières obligatoires en première partie de session et les épreuves de spécialité en seconde partie de session.
- Quel impact sur les correcteurs ? Le temps de correction est variable selon les disciplines. Néanmoins, le délai global de correction est identique à la session 2015.

# SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

## ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

---

### ÉPREUVES ÉCRITES

Métropole : 15, 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2016.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 14, 15, 16, 17, 20, 21, et 22 juin 2016 ;
- La Réunion-Mayotte : 15, 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2016.

Collectivités d'outre-mer :

- Polynésie française  
Baccalauréat général : 6, 7, 8, 9 et 10 juin 2016 ;  
Baccalauréat technologique : 6, 7, 8, 9 et 10 juin 2016 ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon  
Baccalauréat général : du 26 mai au 9 juin 2016.
- Nouvelle-Calédonie : la session a lieu en novembre.

### ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

### RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE D'ÉPREUVES

Les résultats du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves sont connus à partir du mardi 5 juillet 2016 (métropole) pour toutes les séries.

### ORAUX DE RATTRAPAGE

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1<sup>er</sup> groupe, les épreuves orales du 2<sup>e</sup> groupe se déroulent jusqu'au vendredi 8 juillet 2016.

## ÉPREUVES DE REMPLACEMENT

---

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter aux épreuves de fin d'année scolaire.

Épreuves écrites terminales : 7, 8, 9, 12, 13 et 14 septembre 2016 (métropole).

Épreuves écrites de français et de français et littérature : 9 septembre 2019 (métropole).

# ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE



## SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES / ÉPREUVES ÉCRITES



### MÉTROPOLE

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 8 h - 12 h	<b>Français</b> 8 h - 12 h	<b>Français</b> 8 h - 12 h	<b>Français</b> 8 h - 12 h
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>Sciences</b> 8 h - 9 h 30	<b>Sciences</b> 8 h - 9 h 30		



### GADELOUPE, GUYANE ET MARTINIQUE

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Mercredi 15 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>Sciences</b> 14 h - 15 h 30*	<b>Sciences</b> 14 h - 15 h 30*		

\* Les horaires des épreuves sont ceux des Antilles.



### LA RÉUNION

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 10 h - 14 h	<b>Français</b> 10 h - 14 h	<b>Français</b> 10 h - 14 h	<b>Français</b> 10 h - 14 h
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>Sciences</b> 10 h - 11 h 30	<b>Sciences</b> 10 h - 11 h 30		

Les dates de l'épreuve orale de français (toutes séries) et de l'épreuve d'histoire-géographie pour les séries STI et STL sont fixées par les recteurs d'académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

## MÉTROPOLE



	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
<b>Mercredi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Jeudi 16 juin</b>	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 12 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 12 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 11 h
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 17 h	<b>LV1</b> 14 h - 17 h	<b>LV1</b> 14 h - 17 h
<b>Lundi 20 juin</b>	<b>Littérature</b> 8 h - 10 h	<b>Sciences économiques et sociales</b> 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	<b>Mathématiques</b> 8 h - 12 h
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 17 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 17 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Physique et chimie</b> 8 h - 11 h30 <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h
<b>Mercredi 22 juin</b>	<b>Arts (épreuve écrite)</b> 14 h - 17 h30 <b>Langues et cultures de l'Antiquité : Grec</b> 14 h - 17 h <b>Langues et cultures de l'Antiquité : Latin</b> 14 h - 17 h <b>Mathématiques</b> 8 h - 11 h	<b>Mathématiques</b> 8 h - 11 h	<b>Sciences de la vie et de la Terre</b> 14 h - 17 h30 <b>Écologie, agronomie et territoires</b> 14 h - 17 h30 <b>Sciences de l'ingénieur</b> 14 h - 18 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



## MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	HÔTELLERIE
<b>Mercredi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Jeudi 16 juin</b>	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 10 h 30 <b>Mathématiques</b> 14 h - 16 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 10 h 30 <b>Mathématiques</b> 14 h - 17 h	<b>Environnement du tourisme</b> 14 h - 17 h
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	
<b>Lundi 20 juin</b>	<b>Sciences physiques et chimiques</b> 8 h - 10 h <b>Sciences et techniques sanitaires et sociales</b> 14 h - 17 h	<b>Épreuve de spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Gestion hôtelière et mathématiques</b> 13 h - 17 h 30
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Management des organisations</b> 8 h - 11 h <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Sciences appliquées et technologies</b> 14 h - 17 h
<b>Mercredi 22 juin</b>	<b>Biologie et physiopathologie humaines</b> 8 h - 11 h	<b>Économie - droit</b> 8 h - 11 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

## MÉTROPOLE



	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
<b>Mercredi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Jeudi 16 juin</b>	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 17 h
<b>Vendredi 17 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h
<b>Lundi 20 juin</b>	<b>Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Enseignements technologiques transversaux</b> 14 h - 18 h	<b>Analyse méthodique en design et arts appliqués</b> 14 h - 18 h
<b>Mardi 21 juin</b>	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h
<b>Mercredi 22 juin</b>	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 10 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL



## SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tous les candidats.

	MÉTROPOLE MAYOTTE	LA RÉUNION	GUADELOUPE MARTINIQUE	GUYANE	SAINT-PIERRE- ET MIQUELON	POLYNÉSIE FRANÇAISE
<b>Français</b>	<b>Mercredi 15 juin</b> 9 h30 - 12 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 10 h30 - 13 h	<b>Mardi 14 juin</b> 14 h - 16 h30	<b>Mardi 14 juin</b> 14 h - 16 h30	<b>Mardi 14 juin</b> 15 h - 17 h30	<b>Mardi 14 juin</b> 8 h - 10 h30
<b>Histoire- géographie et éducation civique</b>	<b>Mercredi 15 juin</b> 14 h - 16 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 15 h - 17 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 14 h30 - 16 h30	<b>Mercredi 15 juin</b> 15 h30 - 17 h30	<b>Mercredi 15 juin</b> 16 h30 - 18 h30	<b>Mercredi 15 juin</b> 9 h30 - 11 h30
<b>Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>Jeudi 16 juin</b> 10 h - 11 h30	<b>Jeudi 16 juin</b> 11 h - 12 h30	<b>Mercredi 15 juin</b> 12 h30 - 14 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 13 h30 - 15 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 14 h30 - 16 h	<b>Mercredi 15 juin</b> 7 h30 - 9 h
<b>Prévention, santé et environ- nement</b>	<b>Vendredi 17 juin</b> 9 h30 - 11 h30	<b>Vendredi 17 juin</b> 10 h30 - 12 h30	<b>Vendredi 17 juin</b> 12 h30 - 14 h30	<b>Vendredi 17 juin</b> 13 h30 - 15 h30	<b>Vendredi 17 juin</b> 14 h30 - 16 h30	<b>Vendredi 17 juin</b> 7 h30 - 9 h30
<b>Économie- droit Économie- gestion</b>	<b>Vendredi 17 juin</b> 14 h - 16 h30 14 h - 16 h	<b>Vendredi 17 juin</b> 15 h - 17 h30 15 h - 17 h	<b>Vendredi 17 juin</b> 15 h - 17 h30 15 h - 17 h	<b>Vendredi 17 juin</b> 16 h - 18 h30 16 h - 18 h	<b>Vendredi 17 juin</b> 17 h - 19 h30 17 h - 19 h	<b>Vendredi 17 juin</b> 10 h - 12 h30 10 h - 12 h
<b>Mathématiques Sciences physiques et chimiques</b>	<b>Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du lundi 30 mai au vendredi 10 juin 2016, à partir de 8 h</b>					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

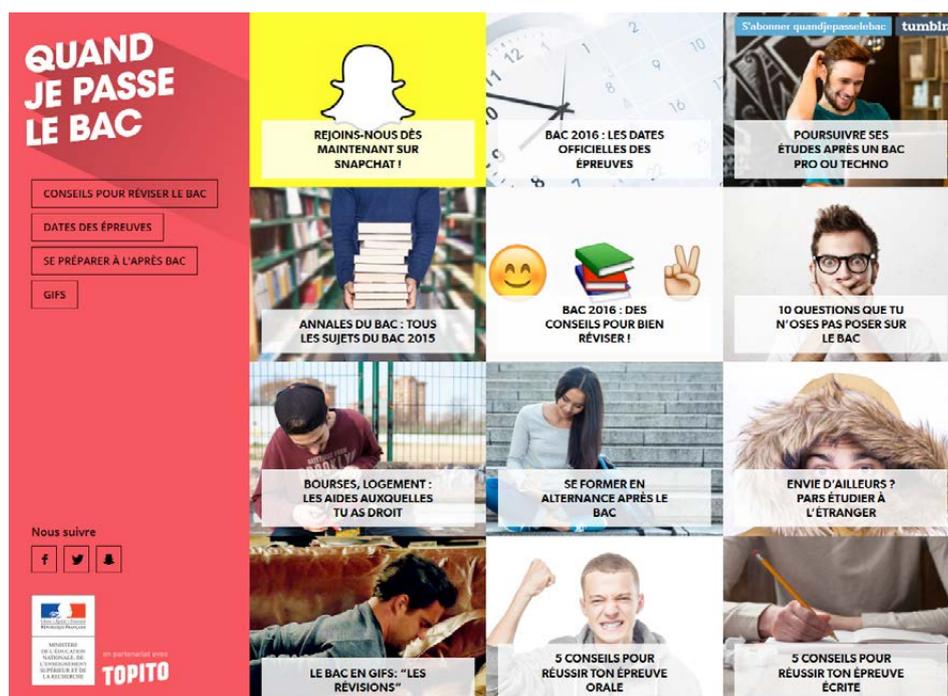


# CONSEILS AUX CANDIDATS

# LE TUMBLR DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour accompagner les candidats durant leurs révisions, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a ouvert pour la session du baccalauréat 2016 le Tumblr [quandjepasselebac.tumblr.com](http://quandjepasselebac.tumblr.com).

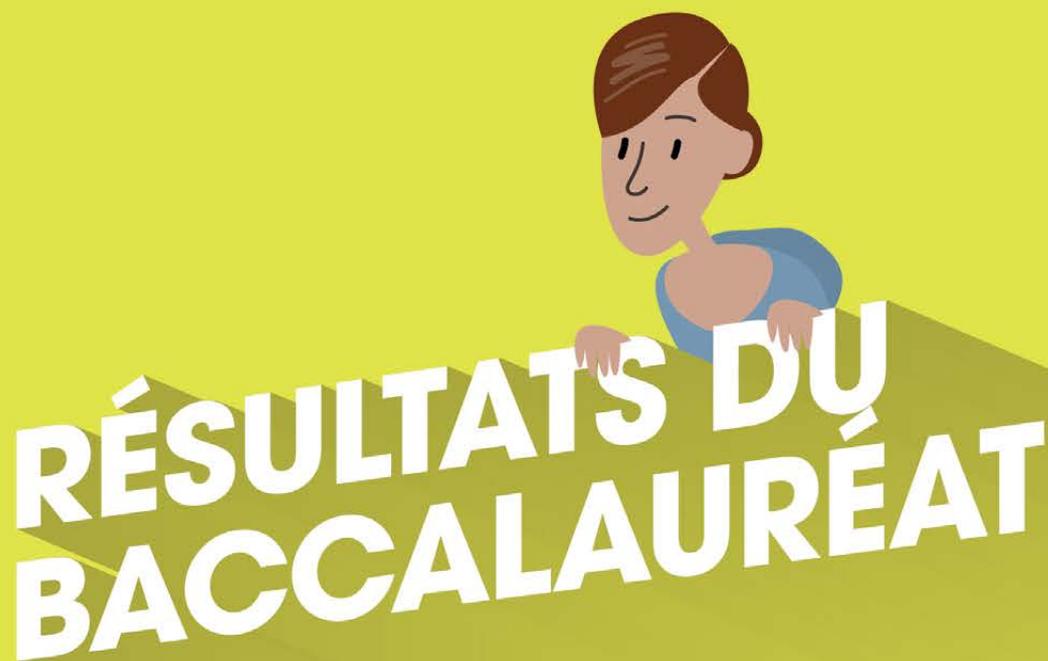


Cette plateforme fournit des conseils pour réviser le baccalauréat ainsi que des informations essentielles aux lycéens pour préparer l'après-bac et l'entrée à l'université, dans des formats adaptés aux codes des lycéens.

Dans le but de faire connaître cette nouvelle plateforme au plus grand nombre de candidats, cette opération est menée en partenariat – gracieux – avec le site d'actualité et de divertissement [topito.com](http://topito.com).

En parallèle, et toujours pour mobiliser un maximum de futurs bacheliers, le ministère a lancé son compte officiel Snapchat (EducationFrance) qui propose dans un format innovant des contenus, conseils pratiques et informations utiles durant la dernière ligne droite de la période de révisions.

Vous pouvez consulter les conseils du ministère pour bien réussir vos épreuves du baccalauréat sur : <http://quandjepasselebac.tumblr.com/post/138211285234/baccalaureat-bac-conseils-revisions>



# RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

# CONSULTER LES RÉSULTATS

Dès le mardi 5 juillet 2016, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : [education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat](http://education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat)

# Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat

■ Avec 703 900 candidats et 618 800 bacheliers, le taux de réussite est stable à la session 2015. Il atteint 87,9 % : 91,5 % en général, 90,7 % en technologique et 80,5 % en professionnel. L'effectif de candidats a baissé de près de 50 000 dans la voie technologique depuis 2004, dont 4 500 depuis 2014. Sur la même période, la voie professionnelle a augmenté de 96 000 candidats et la voie générale de 29 000 dont 10 000 l'an dernier. Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 16 points et atteint 77,2 % en 2015. L'espérance d'obtenir le baccalauréat en 2015 pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Île-de-France, de Limoges, de Lyon, de Rennes et de Toulouse. Dans 9 % des cas, les candidats au baccalauréat ont suivi un parcours spécifique en langue, beaucoup plus souvent dans la voie générale et la série Hôtellerie qu'ailleurs.

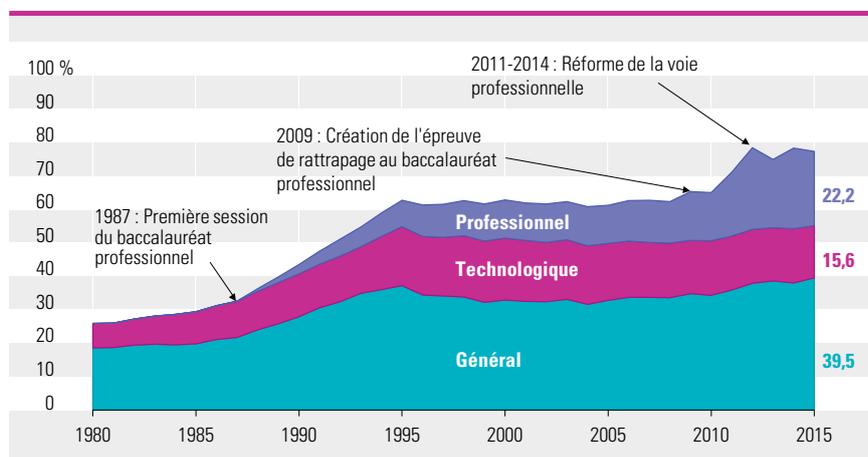
Fanny Thomas, DEPP-B1

■ À la session 2015 du baccalauréat, 703 900 candidats se sont présentés dont 2 700 en sections binationales<sup>1</sup>. Cette session marque une relative stabilité par rapport aux précédentes (6 800 candidats de moins qu'en 2014 hors sections binationales), mais avec des disparités : l'augmentation des effectifs de la voie générale (+ 7 800 hors baccalauréats binationaux) est compensée par la baisse de ceux des voies technologique (- 4 500) et surtout professionnelle (- 12 800). Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans

une génération est passée de 78,3 % à 77,2 %, soit une baisse de presque 1 point (FIGURE 1). La voie technologique ne perd que 0,6 point, tandis que la proportion augmente de 1,5 point dans la voie générale. La baisse est essentiellement due à la voie professionnelle (- 1,9 point). La proportion de bacheliers professionnels

1. Les informations sur les candidats des sections binationales ne sont connues au niveau national que depuis la session 2015 du baccalauréat.

## 1 – Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980



Champ: France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DOM hors Mayotte ensuite.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Ocean-Safran ; Insee, recensement de la population.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation

et de l'édition

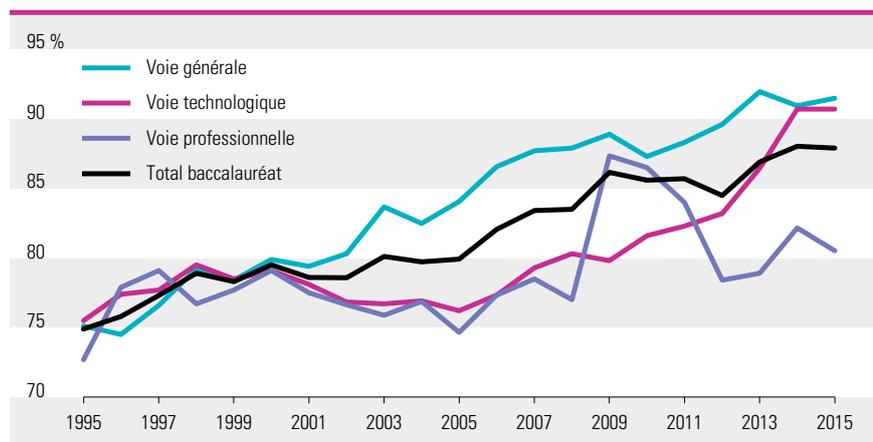
61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## 2 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Ocean-Safran.

dans une génération fluctue entre 2010 et 2015 durant la phase de transition suite à la mise en application de la réforme de la voie professionnelle. En cinq ans, elle aura gagné presque 8 points.

Toutes voies confondues, avec 618 800 bacheliers, le taux de réussite est stable (- 0,1 point) à la session 2015 (FIGURE 2). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait bénéficié en 2009 de l'introduction de l'épreuve de rattrapage, a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. En 2015, après deux ans de hausse, il perd 1,7 point mais reste toujours supérieur à son niveau de 2012. La hausse du taux de réussite dans la voie générale (+ 0,5 point), prépondérante, com-

pense le recul dans la voie professionnelle, tandis que seule la voie technologique reste stable, marquant un palier dans la nette progression observée depuis 2006.

La quasi-totalité des candidats se présente au baccalauréat sous statut scolaire (94 %). Une part notable de candidats de la voie professionnelle le prépare cependant en formation continue ou en apprentissage (13 %). Les candidats de l'enseignement à distance et les candidats individuels réussissent moins bien l'examen, quelle que soit la voie et loin derrière tous les autres candidats.

2. La série STI hors option « Arts appliqués » a été remplacée par la série STI2D à partir de la session 2013.

## Près de 50 000 candidats de moins dans la voie technologique depuis 2004

À la session 2015, la voie technologique continue de perdre des candidats. Au total depuis 2004, l'effectif a diminué de 49 700, dont 32 800 en STMG et 15 300 en STI2D<sup>2</sup>. La série STMG, qui rassemble un peu moins de la moitié des candidats, reste la plus nombreuse. Cette série et les séries STI2D et ST2S représentent à elles trois plus de 86 % des candidats de la voie technologique à la session 2015.

La hausse de la réussite (+ 14 points entre 2004 et 2015) a permis de limiter la baisse du nombre de bacheliers à 19 100. Ainsi, à la session 2015, avec un taux de réussite toujours supérieur à 90 %, 125 100 des 138 000 candidats de la voie technologique obtiennent le baccalauréat.

Si le taux de réussite reste globalement stable par rapport à 2014 dans la voie technologique, la série agricole STAV progresse fortement avec 5,1 points de plus qu'en 2014, le ministère en charge de l'agriculture ayant généralisé l'accès aux épreuves du second groupe pour la session 2015.

Le taux passe de 93,4 % en 2014 à 90,8 % à la session suivante dans la série Hôtellerie (FIGURE 3). Cette évolution à la baisse de la réussite au baccalauréat Hôtellerie est principalement due à l'importante épreuve « Gestion hôtelière et mathématiques » qui a été particulièrement mal réussie cette année : la moyenne chute de 4 points entre 2014 et 2015.

## 3 – Résultats du baccalauréat 2015 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des admis par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
<b>Baccalauréat général</b>	ES	109 986	60,1	100 360	8,0	16,0	29,1	47,0	91,2	92,5	89,3
	L	55 016	78,7	49 870	7,9	16,1	28,9	47,1	90,6	91,4	87,8
	S	181 594	46,5	166 824	15,3	20,8	27,1	36,9	91,9	93,5	90,5
	<b>Toutes séries</b>	<b>346 596</b>	<b>55,9</b>	<b>317 054</b>	<b>11,8</b>	<b>18,5</b>	<b>28,0</b>	<b>41,7</b>	<b>91,5</b>	<b>92,7</b>	<b>89,9</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>	STI2D	29 177	7,0	26 763	4,1	15,3	32,6	48,0	91,7	92,7	91,7
	STL	8 082	57,6	7 587	5,2	19,3	36,8	38,7	93,9	94,4	93,1
	STAV	5 309	44,9	4 615	0,3	4,4	25,6	69,8	86,9	85,3	88,3
	STMG	67 178	52,6	60 124	1,5	10,6	33,4	54,6	89,5	91,6	87,2
	ST2S	22 459	90,3	20 608	1,7	10,7	32,0	55,7	91,8	92,0	89,4
	STD2A	2 898	78,6	2 817	11,0	23,9	36,1	29,0	97,2	97,8	95,0
	TMD	312	51,0	303	10,6	23,4	32,7	33,3	97,1	98,7	95,4
Hôtellerie	2 563	50,1	2 327	1,1	9,2	27,5	62,1	90,8	92,5	89,1	
<b>Toutes séries</b>	<b>137 978</b>	<b>49,6</b>	<b>125 144</b>	<b>2,5</b>	<b>12,2</b>	<b>32,8</b>	<b>52,5</b>	<b>90,7</b>	<b>91,9</b>	<b>89,5</b>	
<b>Baccalauréat professionnel</b>	Production	102 154	14,4	80 650	2,0	11,0	31,6	55,4	78,9	83,1	78,2
	Services	117 221	69,4	95 996	1,4	11,5	34,4	52,8	81,9	83,8	77,5
	<b>Tous secteurs</b>	<b>219 375</b>	<b>43,8</b>	<b>176 646</b>	<b>1,7</b>	<b>11,3</b>	<b>33,1</b>	<b>54,0</b>	<b>80,5</b>	<b>83,7</b>	<b>78,0</b>
<b>Total baccalauréat</b>		<b>703 949</b>	<b>50,9</b>	<b>618 844</b>	<b>7,0</b>	<b>15,2</b>	<b>30,4</b>	<b>47,4</b>	<b>87,9</b>	<b>90,1</b>	<b>85,6</b>

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Ocean-Safran.

## Un accès accru au niveau IV dans les spécialités sanitaires et sociales

Avec la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012, la filière ST2S n'est plus alimentée que par les élèves issus de 2<sup>nde</sup> générale et technologique (GT) à partir de la rentrée 2013. Aussi les élèves de terminales ST2S qui passent le baccalauréat en 2015 sont-ils moins nombreux que l'année précédente (- 3 700).

Il en va de même avec la spécialité professionnelle « Accompagnement, soins et services à la personne » qui ne reçoit plus d'élèves issus d'un cursus BEP à la rentrée 2013, mais uniquement venant de 2<sup>nde</sup> professionnelle. Le nombre de candidats à ce baccalauréat professionnel diminue de 2 900 par rapport à la session 2014, première session pour cette spécialité.

Alors que seule la voie technologique permettait un accès au niveau IV pour les spécialités sanitaires et sociales avant 2014, aujourd'hui la voie professionnelle offre également cette possibilité. Grâce à cette évolution, le nombre de candidats à un baccalauréat relevant de ces spécialités de formation est passé de 25 000, soit les seuls candidats au baccalauréat ST2S, à 42 000 du fait de la création du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne ».

## Plus de 10 000 candidats supplémentaires dans la voie générale en 2015

À la session 2015, la voie générale compte 10 500 candidats de plus qu'en 2014. La prise en compte des informations sur les sections binationales (2 700 candidats en 2015), connues au niveau national seulement depuis cette session, explique une partie de cette augmentation. Mais la principale raison vient de la série S qui enregistre 5 300 candidats supplémentaires hors sections binationales. Elle représente toujours plus de la moitié des candidats au baccalauréat général.

Avec une légère augmentation de 0,5 point du taux de réussite, la voie générale compte, en 2015, 11 400 bacheliers de plus qu'à la session précédente, dont 2 700 en section binationale. Cette augmentation est en grande partie due à la

série ES dont le taux de réussite augmente de 1,5 point. Au total, 317 100 des 346 600 candidats ont obtenu un baccalauréat général à la session 2015.

Les bacheliers de la voie générale obtiennent plus que tous les autres leur diplôme avec mention « Bien » ou « Très bien ». La part de bacheliers généraux avec mention « Bien » augmente respectivement de 0,4 et 0,9 point à la session 2015 dans les séries L et S.

## Les académies les plus performantes en termes d'accès au baccalauréat le sont grâce aux voies générale et technologique

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6<sup>e</sup> s'étend de 47,3 % en Guyane à 79,7 % à Paris à la session 2014. Les jeunes de 6<sup>e</sup> accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par les voies GT, très peu *via* l'apprentissage. Seules trois académies : Besançon, Nantes et Strasbourg, se distinguent par le poids important de l'apprentissage (plus d'un point d'espérance).

À la session 2015, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6<sup>e</sup> sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Île-de-France, de Limoges, de Rennes et de Toulouse du fait de l'importance des voies GT (FIGURE 4). L'académie de Rennes est également très

performante dans la voie scolaire professionnelle. Par contre, celles de Paris et de Versailles font partie des plus faibles dans cette voie. À l'inverse, les élèves de 6<sup>e</sup> des académies de Clermont-Ferrand et de Guadeloupe ont une importante probabilité d'obtenir un baccalauréat professionnel alors que celle d'obtenir un baccalauréat GT fait partie des plus faibles. La Martinique est aussi très marquée par la voie scolaire professionnelle, mais la voie GT y est plus importante.

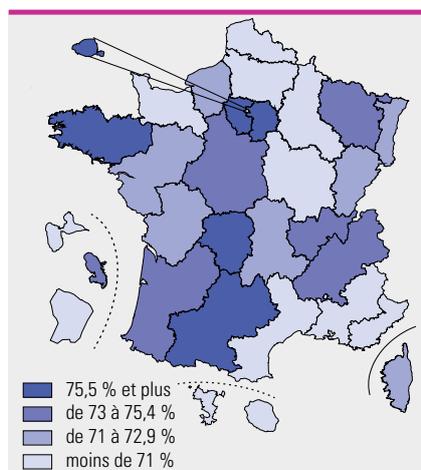
L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6<sup>e</sup> sous statut scolaire augmente en 2015 dans toutes les académies sauf en Corse, à Nice et en Guadeloupe (respectivement - 0,7, - 0,1 et - 0,6 point). Cette évolution globalement positive est due aux voies GT dans lesquelles toutes les académies gagnent au moins 0,8 point grâce à la progression de l'accès en 2<sup>nde</sup> GT à la rentrée 2015<sup>3</sup>. Cette progression s'est faite au détriment de l'accès en 2<sup>nde</sup> professionnelle, mais la baisse de l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel par voie scolaire est essentiellement due à la baisse de la réussite à l'examen à la session 2015.

## 9 % des candidats ont suivi un parcours spécifique en langue

Les lycéens, scolaires et apprentis, peuvent être admis dans des parcours spécifiques renforçant l'apprentissage des langues. Ils ont le choix entre les sections internationales (OIB), les sections binationales et les sections européennes ou de langues orientales (SELO). L'OIB et les sections binationales s'adressent uniquement aux élèves de la voie générale. Les diplômes délivrés aux bacheliers de l'OIB et des SELO peuvent comporter l'indication « section européenne », « section de langue orientale » ou « option internationale », tandis que les candidats des sections binationales visent l'obtention simultanée du baccalauréat français et du diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire.

Près de 9 % des candidats se présentent au baccalauréat dans le cadre de ces sections, essentiellement en SELO. Dans les voies technologique et professionnelle,

4 – Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie - Session 2015



Source : MENESR DEPP, système d'information Ocean-Safran-Sifa

3. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6<sup>e</sup> est calculée sur une cohorte fictive. Voir « DÉFINITIONS » pour plus de précisions.



**Contact presse**

01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Retrouvez ce dossier

dans l'espace presse

[education.gouv.fr/presse](http://education.gouv.fr/presse)

**#Bac2016**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

